



SAISON 2025/2026

REUNION ANNUELLE VETERANS

9 Août 2025





Ordre du jour



1. Point sur la saison 2024/2025

- Championnat
- Coupes

2. Saison 2025/2026

- Calendrier
- Projet de Groupes
- Présentation du règlement Championnat, coupe et challenge

3. Questions diverses

4. Pot de clôture





Des interlocuteurs de la commission vétérans à votre écoute...



DISTRICT DE FOOTBALL DU MORBIHAN - Commission Vétérans

Christophe THUAL 06 51 43 68 11 Licencié vétéran Stade Landévantais	
BELZ/RIA	BIGNAN
MERLEVEZ	MOREAC
BELZ/MENDON	REGUINY
PLOUHINEC 2	PLUMELIN
STE HELENE	PONTIVY
LANDEVANT	PLUMELIAU
LANDAUL	NOYAL PONTIVY
BRECH	BAUD
CAMORS ST BARTH	SAINT JEAN BREVELAY
K. PLUVIGNER	

Laurent GRENIER 06 64 46 82 59 Licencié vétéran Lorient Sport	
QUIMPERLE	BRANDERION
CLOHARS CARNOET	CAUDAN / H.Kerg
TREMEVEN	ST GILLES
REDENE	LA MONTAGNE
MELLAC	INGUINIEL
PLOUAY	KERGONAN
CLEGUER KERCHOPINE	LORIENT KERYADO
PONT SCORFF	INZINZAC FA
GUIDEL	AS LANESTER
GUERMEUR 1	FC LORIENT
PLOEMEUR 1	LORIENT TURCS
LARMOR USG	LANGUIDIC
CAUDAN SPORT	GUERMEUR 2
CEP LORIENT	PORT LOUIS
LORIENT SPORT	LARMOR CS
QUEVEN CS	PLOEMEUR 2
PLOUHINEC 1	RIANTEC OC
HENNEBONT Ste	GESTEL
KERVIGNAC	

David ATERO 06 32 80 79 12 Licencié vétéran AS Monterblanc	
ARRADON	BRANDIVY
PLESCOP	PLUMERGAT
THEIX 1	VANNES OC
GRANDCHAMP	ST AVE 2
MENIMUR/ GAZELEC	PLOUGOU- MELEN/BONO
SENE	CRACH
VANNES VENETTES	SAINTE ANNE D'AURAY
LOCQUeltas	FC. MEGALITHES
PLOEREN	BADEN
ST AVE 1	PLESCOP 2
ST NOLFF	MERIADEC
PLAUDREN	PLOEMEL
MONTERBLANC	PLUNERET
THEIX 2	AURAY 1

Christophe BOYER 07 67 46 25 85 Licencié vétéran St-Guyomard	
ST NOLFF	ELVEN
PLAUDREN	ST GUYOMARD
VANNES VENETTES	MALESTROIT/ RUFFIAC
LA VRAIE CROIX	PLOERMEL
BRANDIVY	USSAC
LARRE-MOLAC/ PLUHER	SERENT/ LA CLAIE
VANNES OC	PLUMERGAT
ST AVE 2	PLEUCADEUC
ST JEAN VILLENARD	PLESCOP 2



LA COMMISSION

- Gérard GOUZERCH - Comité Directeur District
- Christophe THUAL - Stade Landévantais
- Christophe BOYER - Saint Guyomard
- David ATERO - AS Monterblanc
- Laurent GRENIER - Lorient Sport
- Sébastien LECLERCQ - Comité Directeur District



Rappel...

Naturellement, les membres de la commission sont heureux de pouvoir vous accompagner dans vos réflexions et vos démarches, et restent à votre écoute pour répondre à vos besoins



Cependant, nous vous rappelons que toute demande doit impérativement être transmise par courriel, depuis l'adresse officielle de votre club, à destination du service Compétitions du district

Adresse mail: competitions@foot56.fff.fr



RETOUR SUR LA SAISON 2024/2025





Championnat Loisir



Le Football loisir, une Philosophie de jeu...

- *C'est jouer au football sans se soucier de la finalité sportive d'une compétition*
- *Un Championnat pour joueurs expérimentés jouant pour le plaisir*
- *Privilégier la convivialité et l'engagement amical*
- *Exclure toute forme de compétition exacerbée*



Championnat Loisir



« Un Championnat pour joueurs expérimentés jouant pour le plaisir, avec un esprit de convivialité sportive »

Rappel - Équipes engagées sur la saison 2024/2025

- **Secteur de Lorient**
 - ✓ 6 groupes – A à F
 - ✓ 55 équipes

- **Secteur de Vannes**
 - ✓ 5 groupes – G à K
 - ✓ 48 équipes

- **Soit 103 équipes au total**



Coupes vétérans - Edition 2024/2025

4 finalistes et 103 équipes engagées!





Coupes vétérans - Edition 2024/2025

4 finalistes et 106 équipes engagées!





Coupes vétérans 2024/2025



VAINQUEUR





Coupes vétérans 2024/2025



VAINQUEUR



<https://www.facebook.com/100041521070994/videos/1762387327701773/?fs=e&s=TleQ9V&mibextid=wwXlfr&rdid=RfWUva9RUMge9Rlu>



Petit coup de projecteur sur sur beIN SPORTS !



<https://www.facebook.com/100041521070994/videos/1762387327701773/?fs=e&s=TleQ9V&mibextid=wwXIfr&rdid=RfWUva9RUMge9Rlu>



MERCI

Aux joueurs, arbitres et au
FC PLOEMEUR pour leur
accueil chaleureux, leur
parfaite organisation et la
mise en lumière du foot
adapté !



FINALE
COUPE
DES
VÉTÉRANS

COUPE BERTRAND CRETE
CAUDAN SPORT x FC MÉGALITHES
SAMEDI 17 MAI 14H30

COUPE MICHEL BETHE
FC PLOEMEUR x AS GUERMEUR
SAMEDI 17 MAI 17H00

ENTRÉE GRATUITE !
TOUS LES DONS SERONS REVERSÉS AU FOOTBALL ADAPTE

BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE

COMPLEXE OXYGÈNE, PLOEMEUR



SAISON 2025 / 2026





CREATION d'UN REGLEMENT CHAMPIONNAT, COUPE et CHALLENGE VETERANS



« Morbihan, foot gagnant ! »

SAISON VÉTÉRANS 2025/2026 – REGLEMENT

Sous l'égide du District du Morbihan de Football, des compétitions annuelles de football à 11 sont organisées pour la catégorie Vétérans. Elles comprennent un championnat départemental, une coupe départementale et un challenge départemental.

Ces épreuves se déroulent dans un esprit « Loisir », privilégiant la convivialité et l'engagement amical, excluant ainsi toute forme d'esprit de compétition exacerbée ou de « championnite ». Ce cadre favorise la pratique du football dans une atmosphère détendue et respectueuse.

L'organisation de ces compétitions relève de la Commission Vétérans, elle-même rattachée à la Commission Football Diversifié du district.

Le présent règlement constitue un complément aux Règlements Généraux de la FFF ainsi qu'aux règlements en vigueur de la Ligue de Bretagne.



CHAMPIONNAT LOISIR (articles 1 à 8)



ARTICLE 1 : Est considéré comme joueur « vétéran » tout joueur né avant le 1^{er} janvier 1991 (U35) ou avant. Tout joueur doit être licencié dans une équipe déclarée engagée par le District 56.

ARTICLE 2 : La transmission d'une feuille de match **est obligatoire**. La Feuille de Match Informatisée (FMI) est recommandée et doit être transmise au District dans les 24 heures après la rencontre.

En cas de non-utilisation de la FMI, une feuille de match papier devra impérativement être établie et transmise par mail à « competitions@foot56.fff.fr » par le club recevant, également dans un délai de 24 heures.

ARTICLE 3 : Le nombre de remplaçants est porté à 9 (soit 20 joueurs inscrits sur la feuille de match), à condition qu'ils soient inscrits avant le début de la rencontre. Le joueur remplacé devient remplaçant et peut à nouveau entrer en jeu.

ARTICLE 4 : Les matches ont une durée de 2 périodes de 45 minutes, avec une mi-temps de 15 minutes.

ARTICLE 5 : En l'absence d'arbitre officiel, l'arbitrage est assuré en priorité par l'équipe qui reçoit, chaque équipe fournissant un arbitre assistant.

ARTICLE 6 : Les matches se joueront le DIMANCHE à 10h (sauf accord des deux équipes sur un autre horaire). Les deux équipes peuvent également convenir de jouer un autre jour.

ARTICLE 7 : Conformément à l'esprit du football loisir (championnat sans montée/descente), les classements ne seront ni comptabilisés ni affichés par le District du Morbihan de Football.

ARTICLE 8 : Les lois du jeu appliquées sont celles de la F.F.F.



ARTICLE 9 : PARTICIPATION

Seules les équipes officiellement engagées en championnat vétérans du District peuvent participer.

Les joueurs doivent être nés avant le 1^{er} janvier 1991 (Catégorie « vétérans »).

ARTICLE 10 : LA COMPÉTITION

Les rencontres se déroulent en 2 mi-temps de 45 minutes.

La compétition se déroule en 2 phases :

- Trois tours préliminaires sous forme de championnat
- Puis la compétition propre (à partir des 32^{èmes} de finale) à élimination directe.

a) Lorsqu'un match se termine sur un score nul, il sera obligatoirement procédé à l'épreuve des tirs au but (suivant la réglementation Coupe de France).

b) Phase préliminaire (poule) :

Match gagné : 3 points

Match nul mais gagné aux tirs au but : 2 points

Match nul mais perdu aux tirs au but : 1 point

Match perdu : 0 point

Si l'épreuve des tirs au but n'est pas effectuée, chaque équipe marque 1 point.

À l'issue de cette première phase, les deux premières équipes de chaque groupe jouent la Coupe M. BETHE. Les 3^e et 4^e jouent le Challenge B. CRETE.





ARTICLE 11 : LIEU ET HORAIRES DES RENCONTRES

Le calendrier et l'ordre des rencontres sont établis par la commission Vétérans du District.

La rencontre se joue sur le terrain du club premier nommé, qui doit aviser son adversaire du lieu.

En cas d'arrêté municipal interdisant l'utilisation du terrain désigné, la rencontre se déroulera sur le terrain de l'équipe adverse (Règlement LBF).

En cas d'arrêté des deux municipalités, du District et/ou de la Ligue, la rencontre est reportée au week-end suivant. La coupe est prioritaire sur le championnat.

À titre exceptionnel, une rencontre pourra être reportée uniquement avec l'accord du District. En cas d'accord non reçu, le match sera perdu par pénalité pour les deux équipes.

La rencontre doit débuter au plus tard à 10h00.

Les finales auront lieu soit chez un finaliste de la Coupe M. BETHE, soit chez un finaliste du Challenge B. CRETE (alternance chaque année).

Un club ne peut organiser deux fois de suite les finales, que ce soit sur deux années consécutives ou en compétition. Dans ce cas, les finales auront lieu chez l'autre finaliste.





ARTICLE 12 : NOMBRE DE JOUEURS

À partir de la phase à élimination directe, l'équipe se compose de 16 joueurs, ou plus si accord des deux clubs.

Tous les joueurs licenciés doivent être inscrits sur la feuille de match avant la rencontre et peuvent prendre part à la rencontre.

Pour la finale, seuls 16 joueurs pourront être inscrits sur la feuille de match.



ARTICLE 13 : QUALIFICATION ET PARTICIPATION DES JOUEURS

Les joueurs doivent obligatoirement être licenciés (Licence « Vétéran » ou Licence « Loisir ») et appartenir à la catégorie « vétérans » (né avant le 1^{er} janvier 1991)

Autorisation de jouer dans la dernière division de District.

Aucun joueur ayant participé à une ou plusieurs rencontres dans une division supérieure à la dernière division de District n'est autorisé à prendre part à la rencontre.

Aucun joueur non vétéran ne pourra participer à la rencontre.

En cas de feuille de match papier, l'équipe doit présenter les licences ou le listing des licences, ou utiliser Foot Compagnon.

Un contrôle d'identité des joueurs, par l'arbitre et le capitaine adverse, est fortement conseillé avant la rencontre.

Pour les clubs ayant deux équipes : lorsqu'une des deux équipes est éliminée, aucun joueur ayant participé à la dernière rencontre de cette équipe ne peut jouer avec l'autre équipe pour la suite de la compétition. La commission vétérans procédera à la vérification de la composition de l'équipe toujours qualifiée (participation et qualification des joueurs même en l'absence de réserves.



ARTICLE 14 : LE TIRAGE

À l'issue de la 1ère phase, un tour de mise à niveau est effectué afin d'avoir 32 équipes dans chaque compétition (Coupe M. BETHE / Challenge B. CRETE).

Pour le premier tour de la compétition à élimination directe (16e), le tirage s'effectue par secteur (Vannes / Lorient).

À partir des 8e de finale, tirage au sort intégral sur tout le département. Le premier tiré reçoit, sauf s'il a déjà reçu au tour précédent et que son adversaire s'est déplacé (dans ce cas, inversion de la rencontre).

ARTICLE 15 : ARBITRAGE

Chaque équipe doit présenter un arbitre, désigné par tirage au sort. Un arbitre officiel, sur présentation de sa licence, sera prioritaire.

Le règlement appliqué est celui de la LBF.

Carton blanc à l'appréciation de l'arbitre.

Chaque équipe fournira un arbitre assistant.

Les arbitres des quarts, demi-finales et finales seront désignés par le District.

Les frais d'arbitrage des quarts et demi-finales sont partagés entre les deux clubs (50/50).

Les frais d'arbitrage des finales sont à la charge exclusive du club organisateur.





ARTICLE 16 : FEUILLE DE MATCH

La FMI est recommandée et doit être transmise au District dans les 24 heures.

Si feuille de match papier, elle doit être adressée ou déposée le lendemain de la rencontre (cachet de la poste faisant foi) au Siège du District – 20 Rue Jean Morvan - 56150 BAUD, ou transmise par mail à « competitions@foot56.fff.fr » par le club recevant.

Toute feuille de match ne comportant pas l'intégralité des renseignements (équipes, arbitres, signatures) entraînera une amende de 30 euros pour les deux équipes, ou pour l'équipe fautive si cela la concerne.

ARTICLE 17 : FORFAITS ET PÉNALITÉS

Toute équipe déclarant forfait au cours de la première phase sera exclue de la compétition pour la saison en cours.

Toute feuille de match non reçue 5 jours après la rencontre (vendredi suivant) : forfait pour l'équipe recevante.

Toute feuille de match de complaisance sera pénalisée d'une amende de 30 euros pour les deux équipes et exclusion pour la suite de la compétition.

En cas de forfait d'une équipe, le club recevant doit transmettre une feuille de match au District dans les délais (48h), ou envoyer un message officiel à « competitions@foot56.fff.fr » dans le même délai.

Forfait ou pénalité = amende de 30 euros.





ARTICLE 18 : LITIGES ET RÉCLAMATIONS

Pour les finales, toute réserve d'avant-match sera traitée immédiatement, avant le coup d'envoi, par la commission compétente dont la décision sera sans appel.

Il reste possible de formuler des réserves en cours de partie (joueur non inscrit sur la feuille, réserves techniques). Les membres des commissions présents jugeront en première et dernière instance.

Pour les finales et uniquement pour celles-ci, aucune réclamation post-match (ou dans les 48h) ne sera acceptée.

Les dotations remises par le District doivent être portées lors de la finale. En cas de refus, l'équipe sera pénalisée de 100 euros d'amende (règlement LBF).

ARTICLE 19 : DIVERS

Aucun rassemblement vétérans (tournoi, etc.) ne sera autorisé le jour des finales.

En cas de tricherie sur l'identité d'un joueur, la commission sanctionnera l'équipe par élimination directe et une amende de 100 euros.

Tous les cas non prévus au présent règlement seront examinés par la Commission « Football Vétérans » du District du Morbihan.



CALENDRIER 2025/2026





Principes d'élaboration du calendrier

- ✓ Limiter les matchs de coupe pendant les vacances scolaires
- ✓ Programmation des matchs de coupe durant une journée de championnat sénior
- ✓ Fin de la saison mi-mai 2026

COUPE M. BETHE & B. CRETE – Tirage ouvert au public

- ✓ Le samedi 14 février à 10h au siège du District de Football du Morbihan





2025

21-sept.-25 : Championnat loisir - journée 1
28-sept.-25 : Championnat loisir - journée 2
05-oct.-25 : **COUPE**
12-oct.-25 : Championnat loisir - journée 3
19-oct.-25 : Championnat loisir - journée 4
26-oct.-25 : Championnat loisir - journée 5
02-nov.-25 : **COUPE**
09-nov.-25 : Championnat loisir - journée 6
16-nov.-25 : Championnat loisir - journée 7
23-nov.-25 : **COUPE**
30-nov.-25 : MATCH REMIS
07-déc.-25 : Championnat loisir - journée 8
14-déc.-25 : Championnat loisir - journée 9
21-déc.-25 : Championnat loisir - journée 10
TREVE

2026

11-janv.-26 : Championnat loisir - journée 11
18-janv.-26 : **COUPE (32 ème)**
25-janv.-26 : MATCH REMIS
01-févr.-26 : Championnat loisir - journée 12
08-févr.-26 : **COUPE (16 ème)**
15-févr.-26 : MATCH REMIS
01-mars-26 : Championnat loisir - journée 13
08-mars-26 : **COUPE (8 ème)**
15-mars-26 : Championnat loisir - journée 14
22-mars-26 : MATCH REMIS
29-mars-26 : **COUPE (1/4 Finale)**
05-avr.-26 : Championnat loisir - journée 15
12-avr.-26 : Championnat loisir - journée 16
26-avr.-26 : **COUPE (1/2 Finale)**
03-mai-26 : Championnat loisir - journée 17
10-mai-26 : Championnat loisir - journée 18
16-mai-26 : **FINALE**





PRESENTATION DES GROUPES





PROJET DE GROUPES – 2025/2026

Équipes engagées pour la saison 2025/2026

- **Secteur de Lorient**
 - ✓ 6 groupes de 9 à 10 équipes – A à F
 - ✓ 57 équipes

- **Secteur de Vannes**
 - ✓ 5 groupes de 9 à 10 équipes – G à K
 - ✓ 47 équipes

- **Soit 104 équipes au total**



PROJET DE GROUPES – 2025/2026

Secteur de Lorient



GROUPE A	GROUPE B	GROUPE C	GROUPE D	GROUPE E	GROUPE F
QUIMPERLE	GUERMEUR 1	FC LORIENT	BRANDERION	BELZ / RIA	CRACH
CLOHARS CARNOET	PLOEMEUR 1	LORIENT TURCS	CAUDAN / H. Kerg	MERLEVENEZ	STE ANNE D'AURAY
TREMEVEN	LARMOR USG	LORIENT KERYADO	ST GILLES	BELZ / MENDON	FC MEGALITHES
REDENE	CAUDAN SPORT	GUERMEUR 2	LA MONTAGNE	PLOUHINEC2	BADEN
MELLAC	CEP LORIENT	PORT LOUIS	INGUINIEL	STE HELENE	PLOUGOUM / BONO
PLOUAY	GUIDEL	LARMOR CS	KERGONAN	LANDEVANT	PLUNERET
CLEGUER / KERCHOPINE	QUEVEN CS	PLOEMEUR 2	LANGUIDIC	LANDAUL	PLOEMEL
GESTEL	KERVIGNAC	LORIENT SPORT	INZINZAC FA	BRECH	AURAY
MOELAN	HENNEBONT Ste	PONT SCORFF	AS LANESTER	K. PLUVIGNER	ARRADON
EXEMPT	EXEMPT	LORIENT FOLCLO	PLOUHINEC	RIANTEC OC	EXEMPT



PROJET DE GROUPES – 2025/2026

Secteur de Vannes



GROUPE G	GROUPE H	GROUPE I	GROUPE J	GROUPE K
PLESCOP 1	ST NOLFF	SULNIAC	ELVEN	ST JEAN BREVELAY
THEIX 1	PLAUDREN	THEIX 2	ST GUYOMARD	BIGNAN
ST AVE 1	VANNES VENETES	BERRIC / LAUZACH	MALESTROIT / RUFFIAC	MOREAC
MENIMUR / GAZELEC	GRANCHAMP	BASSE VILAINE	PLOERMEL	REGUINY
SENE	BRANDIVY	SARZEAU	USSAC	PLUMELIN
MONTERBLANC	NOYALO	MUZILLAC / NOYAL MUZ	SERENT / LA CLAIE	PONTIVY
LOCQUELTAS	VANNES OC	LA VRAIE CROIX	LARRE-MOLAC / PLUHERLIN	PLUMELIAU
PLOEREN	ST AVE 2	MARZAN / PEAULE	ST JEAN VILLENARD	NOYAL PONTIVY
MERIADEC	PLESCOP 2	QUESTEMBERT	PLEUCADEUC	CAMORS / ST BARTH
EXEMPT	EXEMPT	EXEMPT	EXEMPT	BAUD



QUESTIONS DIVERSES

